



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Les Villas Come - Construction d'un ensemble de 27 maisons individuelles groupées -
Saint-Jean-de-Monts

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SCCV LES VILLAS

Raison sociale

SAS, société par actions simplifiée

N° SIRET

93180495900027

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

LEVEAU

Prénom(s)

STEPHANE

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6. Infrastructures routières	(les ponts, tunnels et tranchées couvertes supportant des infrastructures routières doivent être étudiés au titre de cette rubrique)., 6A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet, porté par la SCCV Les Villas Come, consiste en la construction d'un ensemble de 27 maisons individuelles groupées à vocation sociale sur un périmètre opérationnel de 10 955 m². 66 places de stationnement privées seront créées avec pour chaque maison un garage intégré et une place de stationnement devant et la création de 12 places visiteurs en aérien. Le projet porte sur les parcelles AC 070 et AC 071 classées en zone Uc1 au PLU de Saint-Jean-de-Monts approuvé le 27/12/2011. Il est situé au sein de l'agglomération de la commune en continuité de quartiers composés de maisons RDC ou R+1 formant un tissu peu dense à l'écart du centre-ville. La voirie fera l'objet d'une retrocession à la commune de Saint-Jean-de-Monts, d'où la nécessité de réaliser la présente demande d'examen. Aucune construction n'est présente sur le site, il n'y aura donc pas de travaux de démolition. La parcelle est entourée de haies bocagères et de nombreux hauts-jets et de haies arbustives qui seront en partie conservées. Des arbres de haute tige (saule blanc, peuplier blanc, aulne glutineux), arbustes et massifs (cornouiller sanguin, eleagnus, prunellier, viornes) ainsi que des haies mixtes seront plantées.

4.2 Objectifs du projet

Le projet répond à une demande croissante de logements au sein de l'agglomération de Saint-Jean-de-Monts. Le projet a pour vocation d'accueillir 27 logements (maisons individuelles). Il a pour objectif de prioriser le développement dans la continuité du tissu urbain existant.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux feront l'objet de : - Terrassements generaux - Creation des differents reseaux (eaux usees, eaux pluviales, AEP, telephone, EDF, gaz, etc.) - Creation des differentes voiries (liaisons douces, routes, trottoirs) - Creation d'espaces verts, plantations et haies.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les usages en phase d'exploitation correspondront a la vie quotidienne d'un quartier d'habitation au sein d'une commune (habitat, loisirs, promenade). Sa frequentation sera donc proportionnelle au nombre de logements prevus (27 logements). Le demantelement du quartier d'habitation est peu probable, que ce soit a court, moyen ou long terme. Le projet de lotissements disposera de 66 places de stationnement permeables dont 12 places visiteurs sur l'espace public. La desserte viaire s'effectuera pour les vehicules motorises par deux acces, un au nord via le chemin de la Charraud Basse (entree/sortie) et un au sud sur la rue de notre dame (sortie uniquement). Une voie secondaire, perpendiculaire a la premiere et situee vers le sud de l'operation, permettra le retournement. Un cheminement pieton sera cree du nord au sud, a l'ouest du site. - La collecte des dechets ordinaires est assuree en porte a porte. - Aucun dispositif d'eclairage public ne sera ajoute - Le projet s'assure de l'acces des vehicules des services de secours (pompiers, ambulances, etc), en accord avec la reglementation actuelle. Les espaces publics (espaces verts, haies, voiries), seront egalement accessibles aux services d'entretien. - L'ensemble des reseaux est raccorde aux reseaux existants chemin de la Charraud Basse. (eaux usees, eaux pluviales, eau potable, etc). - Concernant les eaux pluviales, l'entreprise Igesol a realise les tests de permeabilite dont le resultat est defavorable. Ainsi, le debit sera regule a 3 L/s/ha.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire (delivre le 27/12/2024), qui fera l'objet d'un permis modificatif prevu a etre depose debut septembre, integrant les modifications de plan de masse et dossier de declaration d'incidence au titre de la loi sur l'eau (rubrique 2.1.5.0).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
surface cadastrale espaces verts communs (dont chemin piéton) Emprise des lots Voirie	(10955, m²) (3410, m²) (5980, m²) (1450, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :
Lieu-dit :
Localité :
Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " Lat. : °N , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de la commune de Saint-Jean-de-Monts approuve le 27 decembre 2011 dont la derniere modification simplifiée n° 3 a ete approuvee le 11 juillet 2023 et la revision du PLU a ete

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le site se trouve en bordure d'une ZNIEFF de type 2 "Marais Breton et baie de Bourgneuf" mais l'habitat de prairie de fauche ne correspond pas aux habitats caractéristiques de la ZNIEFF.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Aucun arrêté de protection de biotope n'est présent sur la commune de Saint-Jean-de-Monts
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	La commune de Saint-Jean-de-Monts est une commune littorale
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Aucun parc ou réserve n'est présent sur la commune de Saint-Jean-de-Monts et les communes voisines.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Un diagnostic réglementaire des zones humides a été réalisé par le bureau d'études ATLAM sur la base de sondages pédologiques et floristiques le 24 mai 2024 (annexe facultative 1). Le site du projet ne présente pas de zone humide que ce soit sur le critère floristique ou pédologique.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Saint-Jean-de-Monts est couverte par un plan de prévention des risques littoraux
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	le PPRL a été approuvé le 30 mars 2016
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le site du projet n'est pas concerné par un site ou sol pollué dans un rayon de 500 mètres.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	La commune n'est pas concernée
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le site du projet est en bordure des sites Natura 2000 (directive Habitats et Oiseaux) : « Marais Breton, baie de Bourgneuf, ile de Noirmoutier et foret de Monts » (FR5212009 et FR5200653). Un formulaire simplifie de l'evaluation des incidences Natura 2000 a ete integre au permis de construire en date du 18/07/2024 et n'indique aucune incidence sur ces sites. Ce formulaire (annexe
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun prelevement d'eau ne sera induit par le projet. Les habitations seront raccordees au reseau d'eau potable de la commune
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet prévoit de reutiliser au maximum les deblais de terrassements sur place lorsque ceux-ci ne sont pas pollues. L'excédent sera evacue a l'exterieur du chantier et traite par des filieres de gestion adaptee.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet d'aménagement assurera le raccord de l'ensemble des lots aux différents réseaux (eaux potables / assainissement)
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Un diagnostic faune flore (annexe facultative 2) a été réalisé par le bureau d'études ATLAM sur 3 passages terrain (05/02/2025, 08/04/2025, 18/06/2025) permettant de relever les habitats, la flore et la faune et d'évaluer les enjeux (note présente en annexe). L'aménagement intervient sur une prairie de fauche entourée de haies à proximité de maisons d'habitation. La flore du site ne
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Un formulaire simplifié mis à jour de l'évaluation des incidences Natura 2000 est intégré en annexe (annexe facultative 3). Il n'indique aucune incidence notable sur les sites Natura 2000 (habitat ou espèce).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet d'aménagement impacte environ 7710 m² de prairie de fauche en continuité de l'agglomération de Saint-Jean-de-Monts. Des linéaires de fosses/étiers et de haies sont impactés pour la mise en place des chemins de desserte, chemin piéton et de l'emprise de quelques lots (58 ml de fosses/étiers impactés et 75 ml de haies impactées).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	La commune est concernée par - risque lié aux ICPE (à plus de 1 km du site du projet) - pollution des sols (à plus de 500 m du site)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet est concerné par 7 risques naturels : - Inondation : risques liés aux remontées de nappes et commune concernée par un programme d'actions de prévention des inondations - Séisme : risque modéré - Mouvements de terrain : commune classée pour les tassements différentiels - Retrait gonflement des argiles : risque modéré - Feu de forêt (sur la commune) - Risques
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Les déplacements seront relatifs aux travaux de construction en phase travaux puis a la fréquentation du quartier par les usagers en phase opérationnelle. Celui-ci sera desservi par 2 accès pour les véhicules motorisés par le nord (chemin de la Charraud Basse) en entrée/sortie et par le sud (rue de notre dame) en sortie uniquement. Le trafic engendré par les déplacements habitation-travail crée des flux de véhicules.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Le projet d'aménagement étant dédié à l'habitat, il n'est pas de nature à générer du bruit. Le seul bruit susceptible d'être généré sera lors de la phase chantier.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le projet est notamment proche de la RD38 qui passe devant le site du projet et peut engendrer des nuisances sonores liées à la circulation (notamment plus importante en période estivale).
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Seule la phase chantier est susceptible de générer des vibrations liées à la circulation des engins de chantier et poids lourds. Ces vibrations seront limitées en intensité et dans le temps.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les rejets sont uniquement liés à ceux générés par les futurs logements et par la circulation pour l'accès aux logements.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	L'entreprise Igesola réalise les tests de perméabilité dont le résultat est défavorable. Ainsi le débit sera régulé à 3 L/s/ha. L'exutoire sera les étiers au nord dans le marais Breton.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Le projet par la construction de 27 logements engendre la production d'environ 54 EH supplémentaires. Selon les données de 2023, la STEU à laquelle le projet sera raccorde est conforme et aux normes (capacité nominale de 98 330 EH pour un apport maximal de 85 225 EH + 54 EH soit inférieur à la capacité nominale). Donc la gestion des effluents est maîtrisée.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le projet de quartier d'habitation entraînera une production de déchets non dangereux. Il bénéficiera d'une collecte des ordures ménagères au porte-à-porte.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet prévoit la création de 27 logements sur une parcelle prairiale et en continuité de l'agglomération. Les haies périphériques seront majoritairement maintenues et l'insertion du lotissement dans le paysage est intégrée au projet d'aménagement. Le relief est quasi-nul sur le site.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le site étant une parcelle agricole, le projet viendra impacter l'activité agricole en place (fauchage annuel) pour laisser place à un quartier d'habitation.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Plusieurs parcelles à proximité directe du site ont fait l'objet d'aménagement urbain (création de maisons d'habitation entre 2020-2021) et a donc entraîné l'impact d'environ 10 200 m² de prairie aux abords des sites Natura 2000 (voir note d'accompagnement - annexe facultative 2 - chapitre sur le cumul des impacts). Les haies multistrates ont été conservées dans leur globalité malgré quelques percées.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les inventaires faune flore ont permis l'identification de plusieurs espèces patrimoniales et protégées. En effet, plusieurs oiseaux patrimoniaux sont susceptibles de nicher dans les haies arborées du site, notamment la Tourterelle des bois, le Verdier d'Europe et la Bouscarle de cetti. L'Hirondelle rustique a également été identifiée s'alimentant au dessus de la prairie de fauche, tout comme plusieurs espèces de chiroptères. Les fosses/étiers accueillent une petite population de grenouille verte, également considérée comme espèce patrimoniale bien que non intégralement protégée. Lors des inventaires, 2 espèces de reptiles ont été contactées en thermoregulation le long des haies périphériques du site, il s'agit du lézard des murailles et le lézard à deux raies. Compte tenu de ces enjeux, des mesures de réduction seront prises dont

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Voir note d'accompagnement (annexe facultative 2). Mesures d'évitement : Le plan de masse du projet a été revu par rapport à celui du permis de construire, afin de limiter la taille de certains lots qui comprenaient davantage de haies et fosses, permettant ainsi de préserver la majorité de ces espaces naturels. Des bandes enherbées ont été maintenues en bordure des haies (entre 2 et 5 m de large) garantissant la présence d'espaces verts sur la périphérie du site, d'une surface d'environ 3 085 m² (fosses et haies compris). Mesures de réduction : Les espaces verts (3085 m²) seront gérés de manière extensive par le service des espaces verts de la mairie de Saint-Jean-de-Monts avec une fauche 2 à 3 fois par an avec export de la matière organique. Les travaux de terrassement seront réalisés durant les périodes automnales et hivernales (entre mi-septembre et fin février, idéalement en novembre) afin de réduire le risque de perturbation sur l'ensemble des taxons qui pourraient s'alimenter sur le site du projet en période de reproduction. Les travaux de coupe et d'arrachage de percées de haies seront réalisés entre mi-septembre et fin octobre, ce qui permettra d'éviter le dérangement ou la destruction des espèces d'oiseaux se reproduisant sur le site ou à proximité, ainsi que la destruction de reptiles en période de reproduction ou d'hibernation. Également, une attention particulière devra être portée pour la gestion des espèces exotiques envahissantes présentes sur le site et lors du traitement des déchets générés (incinération en centre agréé), nettoyage du matériel de chantier afin de ne pas disséminer ces espèces en dehors du site et sur les sites Natura 2000. Mesures d'accompagnement : Des arbres de haute tige (saule blanc, peuplier blanc, aulne glutineux), arbustes et massifs (cornouiller, coudrier, élaeagnus, prunellier, viorne) et des haies

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom **ABITON**

Prénom Yohann

Qualité du signataire Charge d'etudes environnement

À La Roche sur Yon

Fait le 03-02-2025 /

Signature du (des) demandeur(s)